

PROFESSIONNELS DU TOURISME

Du fait de la complexité de votre activité, de la judiciarisation de vos relations commerciales, il est devenu indispensable de vous protéger financièrement et juridiquement contre un éventuel recours de vos clients ou de tiers.

Vos métiers

- billetterie
- vente de séjours ou voyages organisés par un Tour Opérateur
- organisation de séjours ou de voyages
- tourisme d'accueil

Votre couverture

Notre cabinet a sélectionné pour vous un assureur qui a de nombreuses années d'expérience sur le secteur du Tourisme et est donc à même de vous proposer une protection sur mesure et adaptée à vos besoins.

Cette couverture et la gestion des litiges ont été spécialement pensées pour protéger la relation privilégiée que vous entretenez avec vos clients.

Nos garanties, sans sous-limites

- les manquements contractuels
- les fautes professionnelles, erreurs ou omissions
- les fautes intentionnelles ou dolosives
- le dénigrement, la diffamation
- la violation des droits de propriété intellectuelle : droits d'auteur, logos, marques, image
- la divulgation d'informations confidentielles
- l'atteinte à la vie privée
- la perte et la destruction de données
- les dommages aux biens confiés
- la transmission accidentelle de virus

Notre service

Les souscripteurs de l'assureur sélectionné pour vous par LE GUILLOUZER ASSURANCES sont de véritables spécialistes. Ils apportent un soin particulier à l'étude de chaque projet, à l'évaluation des risques et à la conception d'un contrat personnalisé. Ils sont à même d'appréhender toute taille de risque, y compris lors de phase de création, tant en France qu'à l'étranger.

La qualité des polices proposées est le fruit d'une analyse fine de votre profil, de vos risques et de vos attentes.

En cas de sinistre, une équipe de spécialistes vous conseille et vous accompagne dans la définition de la meilleure stratégie et le choix, si nécessaire, des avocats et experts les plus adaptés.

La spécificité réside dans la mise en œuvre de tous les moyens possibles lors d'un litige pour en obtenir le règlement amiable, le désamorcer afin d'en limiter le montant et ainsi préserver vos relations commerciales.